

Projet présenté par les députés :

M^{mes} et MM. Eric Stauffer, Mauro Poggia, Jean-François Girardet, Pascal Spuhler, Sandro Pistis, Henry Rappaz, Dominique Rolle, Fabien Delaloye, André Python, Guillaume Sauty, Olivier Sauty, Jean-Marie Voumard et Florian Gander

Date de dépôt : 12 avril 2010

Proposition de motion

Rendons à la police la maîtrise de son informatique : non à un CTI défaillant qui sous-traite la maintenance de la centrale d'appel 117 à une entreprise américaine établie en France

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que la centrale d'engagement 117 gère les mains courantes, les fichiers d'alarme, les fichiers du personnel du corps de police, les fichiers des véhicules banalisés, etc.;
- que de nombreux bugs informatiques surviennent;
- que le CTI, qui devrait assurer une permanence 24 heures sur 24, n'est plus à même d'exercer sa mission et sous-traite cette tâche à l'entreprise « Intergraph France »;
- que les HUG ont leur propre système informatique *intra muros* et qu'il fonctionne à leur entière satisfaction;
- que la police serait mieux à même de gérer son propre service informatique;
- qu'à plusieurs reprises des données confidentielles ont été égarées, effacées;
- que le fonctionnement du corps de police est altéré par la défaillance du CTI,

invite le Conseil d'Etat

-
- à sortir du CTI la gestion du système informatique de la police;
 - à donner mandat au corps de police de s'organiser *intra muros* pour l'organisation, la gestion et l'entretien de ses systèmes informatiques;
 - à redimensionner et réduire en conséquence les budgets du CTI, pour les attribuer à la police, notamment en dotation du personnel;
 - à interdire toutes interventions dans les systèmes informatiques « police » par du personnel non assermenté.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

La police gère un nombre important d'informations sensibles qui doivent impérativement rester confidentielles, ce que personne ne contestera. Mais plus on externalise l'informatique de la police, plus on prend le risque de voir des informations être utilisées et devenir incontrôlables.

La gestion actuelle de l'informatique police par le CTI (Centre des technologies de l'information) donne lieu à de grandes inquiétudes. D'autant plus que cette externalisation, qui représente déjà un facteur de risques supplémentaires, est péjorée par la sous-traitance auprès de certaines entreprises privées.

Il a été porté à notre connaissance qu'un technicien localisé en France doit assurer la maintenance de la centrale police, ce qui lui donne accès à un grand nombre de données sensibles. Et cela se déroule sans qu'un contrôle suffisant ne puisse être assuré par la police genevoise.

Prenons l'exemple tout à fait fréquent d'un bug qui intervient la nuit dans la centrale police – c'est déjà arrivé – la base de données devient inutilisable et le numéro 117 continuera à fonctionner en mode dégradé, privant les opérateurs de l'essentiel des informations et des procédures à appliquer (check-list, etc.). Dès cet instant, les collaborateurs appellent la société Ilem SA **qui a son siège à Paris !!**

Par le truchement du numéro d'appel, la société Ilem SA sait de qui il s'agit et a une série de questions à poser pour identifier le problème.

En fonction de la problématique, Ilem avise Ascom Suisse (siège en suisse allemande avec un correspondant à Lausanne).

Si le technicien Ascom détermine que le bug doit être géré physiquement par un technicien il fait appel à Intergraph France, société qui est basée à **Aix-en-Provence (département 13)**.

Le technicien d'Intergraph mettra 4 à 6 heures pour se rendre sur le site, à savoir la centrale police à Genève !

Enfin, le CTI n'interviendra que dans la remise en service de la centrale police (par des employés externes « free lance » 100% frontaliers) pour réinitialiser les serveurs auxquels le technicien d'Intergraph France n'a pas accès.

Et *in fine*, nous comprenons que dans ce processus ce sont plusieurs techniciens étrangers résidant à l'étranger qui auront eu accès à la base de donnée police qui contient – ne l'oublions pas – des données sensibles. Même certains policiers d'un niveau important n'ont pas accès à ces données !

CTI maintenance informatique Police défaillante !

Il a été porté à notre connaissance que, par au moins trois fois, toutes les informations du disque dur de l'ordinateur de la cheffe de la police ont été effacées à distance, en raison d'une erreur de manipulation, respectivement lors de mises à jour des systèmes informatiques ; les effets négatifs ont été importants.

Le personnel du CTI, peu pressé de prendre les mesures adéquates, laisse souvent passer plusieurs heures, voire des jours, avant d'en corriger les effets négatifs.

Il serait par ailleurs intéressant de chiffrer en coût de personnel au sein du corps de police les manquements du CTI !

MI(K)CADO un cauchemar à plus de 8 millions de francs

L'informatique police a déjà été victime d'un jeu de massacre informatique « made in CTI » ! Son nom était tout à fait révélateur – Micado – comme un jeu bien connu ! Avant de commencer la partie, on tient les baguettes serrées dans le poing et on les laisse tomber, en éventail, sur une table ou sur le sol.

Chaque joueur doit alors retirer une baguette de son choix. Il ne doit en aucun cas toucher ou déplacer une autre baguette. Tant qu'il y parvient, il peut continuer à retirer d'autres baguettes. Dès qu'il déplace une autre baguette par inadvertance, il cède son tour au joueur suivant.

A la fin de la partie, le gagnant est celui qui a cumulé le plus de points.

Le CTI champion du monde toutes catégories ! A ce jeu-là, il a accumulé plus de 8 millions de perte !

Petit rappel de la gabegie du projet **MICADO – Maîtrise Informatique des Contraventions et Amendes d'Ordre** – car il n'a jamais dépassé le stade de projet : il s'agissait d'un projet de loi ouvrant un crédit de 2 434 000 F pour refaire l'application de gestion des amendes d'ordre et des contraventions. La loi avait été votée en septembre 2000 par notre Grand Conseil.

Il aura fallu trois ans à un comité de pilotage, au terme des diverses procédures de choix du produit et de la société qui devait être mandatée, pour conclure qu'aucune société n'était à même de fournir l'outil nécessaire. Le CTI a donc décidé de développer un produit « maison ». Quelque 8 millions plus tard et quatre ans après, la Cour des comptes a constaté que le budget avait été dépassé et que l'outil de gestion n'était pas prêt, et de loin. Il fut mis un terme aux dérives du CTI et le projet Micado enterré ! Aujourd'hui, c'est toujours la gabegie complète dans le traitement des amendes d'ordre !

Pour une gestion plus sûre de l'informatique de la police et de ses données sensibles, il convient de lui rendre ses compétences de gestion. L'exemple des HUG qui gèrent *intra muros* et à satisfaction ce domaine est à suivre, d'autant plus que les données policières sont tout aussi sensibles que les informations médicales.

Trop souvent, les dirigeants et les membres du Conseil d'Etat se subissent, parce qu'ils n'ont plus le courage de s'arrêter pour réfléchir, de se regarder, pour prendre conscience d'eux-mêmes. A force d'ignorer les vrais problèmes, ils n'osent même plus affronter leurs carences, car il serait brutalement remis en face de responsabilités qui leur font peur. **Ignorer les vrais problèmes leur donne l'impression que tout va bien.** En fait, ils s'étourdissent, échappent à eux-mêmes et se condamnent à la médiocrité. Accepter de s'arrêter, c'est le premier acte qui leur permettrait de se retrouver eux-mêmes et d'assurer convenablement leur fonction au gouvernement.